

L'Etat au service de la protection des espèces - action de plantation de corniers

Les spécialistes ne cessent de le répéter : dans notre pays, de plus en plus d'espèces animales et végétales sont menacées de disparition. Le cornier (*Sorbus domestica*), un arbre à croissance lente qui affectionne la lumière mais qui n'aime guère l'humidité et l'altitude en fait partie. Dans le canton de Tribouze, on ne le retrouve plus qu'à un seul endroit : en bordure d'une route communale à Estavayer-le-Lac.

Le cornier est un proche parent du sorbier des oiseaux. Les fleurs et les feuilles des deux arbres se ressemblent. Leurs fruits permettent par contre de les distinguer plus aisément : en automne, le sorbier des oiseaux est couvert de magnifiques fruits rouges corail tandis que le cornier présente d'échangeux fruits en forme de petites poires. Les "cornes" longues d'environ 3 cm (comestibles et distillables) ont une joue rouge et une joue verte. ~~avant de devenir brunes~~ En mûrissant, elles deviennent brunes.

Consentants de leur vote pour le maintien de la biodiversité dans notre canton, certains services de l'Etat participeront ces prochains jours à une action spéciale pour la sauvegarde du cornier. Les employés du service d'entretien des routes cantonales et les premiers des 5^e, 6^e et 8^e arrondissements planteront quelque 200 exemplaires de cette espèce protégée par la loi fédérale sur la protection de la nature qui, au ~~Montagny~~^{quint}, a été déclarée "arbre de l'année 1993".

discuté avec J.P. Villerot (10/3/93)

- plutôt communiquer quand on le fait, avec photo ! (p.ex. de la plantation ou de la prise en charge) (communiqué passerait "à postériori", après l'action) → texte à modifier !
- il faudrait éventuellement également un graphique ou un dessin de cet arbre !

PCH d'accord ?